

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Canton de Low tenue le **8 novembre 2022** à 19 h au 4C, chemin d'Amour (Salle Héritage).

Présidée par la mairesse Carole Robert

Sont présents

Maureen Rice
Luc Thivierge
Lee Angus
Ghyslain Robert

Sont absents

Joanne Mayer
Maureen McEvoy

Sont aussi présents

Sandra Martineau, Directrice générale et greffière-trésorière

Ouverture de la séance

La Mairesse, Carole Robert, présidente de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte ; il est 19 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

2022-11-281 Ordre du jour de la rencontre :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2022
3. Administration
 - 3.a) Liste des factures à payer
 - 3.b) Augmentation de la limite carte de crédit — incendie
 - 3.c) Montant remboursement des bottes de sécurité
 - 3.d) Permanence Jean-Francois Patry — inspecteur municipal
 - 3.e) Calendrier des séances du conseil pour l'année 2023
 - 3.f) Proposition publicitaire clé en main pour 2023-2024
 - 3.g) Renouvellement contrat aviseur légal 2023
 - 3.h) Annulation de taxes
 - 3.i) Embauche directrice générale et greffière trésorière adjointe — **ajout**
 - 3.j) Augmentation de la limite carte de crédit — Directrice générale — **ajout**
4. Sécurité publique
 - 4.a) Formation opérateur autopompe 2023 — **ajout**
 - 4.b) Appui à l'AGSIVG – achat 2^e compresseur air respirable - **ajout**
5. Travaux publics
 - 5.a) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (ERRL_MTQ)
 - 5.b) Traverse des motoneiges chemins municipaux
 - 5.c) Embauche préposée à l'entretien général
 - 5.d) Adhésion mandat 2023-819-50 CAG — pneus neufs, rechapés et remoulés
6. Environnement
 - 6.a) Demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Contrôle de la surpopulation de bernaches

7. Urbanisme
N/A
8. Loisirs, culture et communications
8.a) Mise sur pied d'un comité de suivi PFM-MADA — retrait
9. Correspondance
9.a) Documents, correspondance et information
 - Réponse dossier préhospitalier
10. Période de questions
11. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

Adopté à l'unanimité

Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2022

2022-11-282

Attendu que chaque membre du conseil municipal a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2022 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance pour en prendre connaissance, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Ghyslain Robert

ET résolu que ce conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2022.

M. Lee Angus demande le vote :

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Maureen Rice	Lee Angus
Carole Robert	
Luc Thivierge	
Ghyslain Robert	

Adopté sur division

ADMINISTRATION

Liste des factures à payer

2022-11-283 Attendu que la mairesse a analysé la liste des factures pour le mois d'octobre 2022, d'une somme de 356 444,24 \$ et déclare être satisfaite ;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de toutes les factures inscrites à la liste des comptes à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal approuve la liste de factures numéro 2022-10 d'une somme de 356 444,24 \$;

Autorise que les factures soient payées et créditées aux services concernés ;

Autorise la directrice générale et secrétaire-greffière à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Lee Angus et Ghyslain Robert s'abstiennent de voter, car des factures de leurs employeurs respectifs sont incluses à la liste des factures.

Adopté à la majorité

Augmentation de la limite carte de crédit — incendie

2022-11-284 Attendu que la Municipalité a adopté une politique d'utilisation des cartes de crédit afin d'encadrer l'utilisation des cartes de crédit ;

Attendu que l'émission des cartes de crédit à certains employés permet de faciliter les déplacements lors de congrès, formation et pour effectuer des achats dans des endroits où il est impossible d'ouvrir un compte ;

Attendu que certaines cartes de crédit sont déjà émises aux personnes ainsi que les limites autorisées :

Attendu qu'il y aurait lieu d'augmenter la limite de crédit de M. Michel Lemieux, directeur du service de la sécurité publique, de 1 000 \$ à 3 000 \$ pour faciliter les déplacements lors de congrès et en cas d'urgence pour l'acquisition de biens ou services ;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Rice
APPUYÉ DE Luc Thivierge

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'augmentation de la limite de crédit de la carte de crédit à Monsieur Michel Lemieux à 3 000 \$.

Ghyslain Robert s'abstient de voter.

Adopté à la majorité

Montant remboursement des bottes de sécurité

2022-11-285

Attendu qu'une analyse a été faite auprès des autres municipalités de la MRC et municipalités voisines sur le montant qui est remboursé pour l'achat des bottes de sécurité des employés ;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le montant qui est remboursé pour les bottes de sécurité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Luc Thivierge

ET résolu que ce conseil municipal autorise d'augmenter le montant de remboursement à 300 \$ par année pour les bottes de sécurité.

Adopté à l'unanimité

3.d) Permanence M. Jean-François Patry — Inspecteur municipal

2022-11-286

Attendu que M. Jean-François Patry, inspecteur municipal a terminé sa période de probation le 25 octobre dernier ;

Attendu que M. Patry répond aux exigences du poste et est inscrit à diverses formations pour approfondir ses connaissances et supporter les opérations de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Rice
APPUYÉ DE Luc Thivierge

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'octroi de la permanence à

M. Jean-François Patry aux conditions négociées.

Adopté à l'unanimité

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2023

2022-11-287

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal autorise que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023 qui se tiendront à 19 h aux dates suivantes :

- 9 janvier 2023
- 6 février 2023
- 6 mars 2023
- 3 avril 2023
- 1^{er} mai 2023
- 5 juin 2023
- 3 juillet 2023
- 7 août 2023
- 5 septembre 2023 (mardi)
- 2 octobre 2023
- 6 novembre 2023
- 4 décembre 2023

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

Proposition publicitaire clé en main pour 2023-2024

2022-11-288

Attendu que la municipalité a reçu une proposition publicitaire clé en main de la radio CHGA 97.3 pour les années 2023 et 2024 ;

Attendu que la municipalité utilise ce service depuis quelques années et s'en déclare satisfaite ;

Attendu qu'aucune radio communautaire anglophone n'est disponible actuellement sur notre territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Luc Thivierge

ET résolu que ce conseil municipal autorise la proposition publicitaire de la radio CHGA 97.3 au montant de 1 650 \$ par année plus taxes et de faire l'achat de la carte de membre au coût de 35 \$ par année.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-341, publicité.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement contrat aviseur légal 2023

2022-11-289

Attendu que la municipalité a reçu une offre de l'aviseur légal pour le forfait téléphonique pour l'année 2023 au coût de 400 \$ plus taxes par année et de 10 % des sommes perçues pour les dossiers de taxes en arrérages ;

Attendu que la municipalité est satisfaite des services de l'aviseur légal et souhaite renouveler le contrat ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal autorise le renouvellement du forfait téléphonique avec DHC avocats pour 2023 au coût de 400 \$ plus taxes et 10 % des sommes perçues pour les dossiers en arrérages de taxes.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-412, services professionnels juridiques.

Adopté à l'unanimité

2022-11-290

Annulation de taxes

Attendu que la direction a procédé à une révision de la liste des taxes à recevoir et que certains montants doivent être radiés dû à la prescription, l'annulation de la fiche, la faible importance des montants et fiche non imposable :

Matricule	Taxes	Intérêts et pénalités
3270-33-6139	-0,02 \$	0 \$
3276-43-5411	0,98 \$	0 \$
3570-13-4191	0,18 \$	0 \$
3979-98-9139	0,59 \$	0 \$
3772-67-6904	0,10 \$	0 \$
4074-90-6587	3,05 \$	0 \$
4170-56-6482	1,74 \$	0 \$
4171-51-4550	3,27 \$	0,18 \$
4374-05-0684	1,59 \$	0 \$
4882-30-3511	2,44 \$	0,30 \$
4882-12-2680	2,44 \$	0,30 \$
4881-39-2033	2,44 \$	0,30 \$
4280-11-0289	1,47 \$	0 \$
4280-07-6818	1,43 \$	0 \$
4181-72-9205	1,42 \$	0 \$
4083-62-7706	2,84 \$	0 \$
4083-91-3599	0,08 \$	0 \$
4083-85-6069	0,89 \$	0 \$
4983-06-4492	0,83 \$	0 \$
3272-06-5459	0,37 \$	0 \$
3372-23-2897	0,29 \$	0 \$
3970-58-0726	1,65 \$	0,09 \$
4669-09-9369	0,79 \$	0,33 \$
3974-30-3675	1,03 \$	0 \$
3883-75-7410	0,18 \$	0 \$
4569-36-5243	0,44 \$	0 \$
3879-92-0845	1,24 \$	0 \$
3878-89-4697	40,52 \$	26,61 \$
3878-45-9875	6,05 \$	2,81 \$
4274-93-5172	0,32 \$	0 \$
3681-95-5725	3,69 \$	2,68 \$
4569-26-0131	2,15 \$	0 \$
3570-12-1349	3,60 \$	2,53 \$
3772-65-6917	0,04 \$	2,80 \$
3884-71-4037	1,50 \$	0 \$
3883-77-6060	0,73 \$	0 \$
4170-66-7389	1,65 \$	0,09 \$
3671-03-7300	0 \$	1,67 \$
4771-84-6737	3,47 \$	1,52 \$
4773-89-8814	4 037,94 \$	821,37 \$

Attendu qu'il y a lieu de radier les montants ci-haut ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Ghyslain Robert

ET résolu que ce conseil municipal autorise la radiation des montants inscrits au tableau ci-haut.

Adopté à l'unanimité

Embauche directrice générale et greffière trésorière adjointe

2022-11-291

Attendu que des entrevues ont eu lieu pour le poste de directrice générale et greffière trésorière adjointe les 26 octobre et 3 novembre dernier ;

Attendu qu'à la suite du processus d'évaluation, le comité a recommandé l'embauche de Madame Valérie Lemieux ;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Rice
APPUYÉ DE Ghyslain Robert

ET résolu que ce conseil municipal

- Autorise l'embauche de Madame Valérie Lemieux à titre de directrice générale et greffière-trésorière adjointe compter du, et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail sur vérification et recommandation du comité d'administration ;
- Autorise la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et secrétaire-greffière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Low, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Luc Thivierge s'abstient de voter.

Adopté à la majorité

Augmentation de la limite carte de crédit — Directrice générale

2022-11-292

Attendu que la Municipalité a adopté une politique d'utilisation des cartes de crédit afin d'encadrer l'utilisation des cartes de crédit ;

Attendu que l'émission des cartes de crédit à certains employés permet de faciliter les déplacements lors de congrès, formation et pour effectuer des achats dans des endroits où il est impossible d'ouvrir un compte ;

Attendu que la municipalité désire acheter des biens par le biais des appels d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales et qu'il faut payer par carte de crédit ;

Attendu que certaines cartes de crédit sont déjà émises aux personnes ainsi que les limites autorisées :

Attendu qu'il y aurait lieu d'augmenter la limite de crédit de Madame Sandra Martineau, directrice générale et greffière-trésorière de 3 000 \$ à 5 000 \$ pour l'acquisition de biens ou services ne pouvant pas être payées autrement que par carte de crédit ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Ghyslain Robert

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'augmentation de la limite de crédit

de la carte de crédit à Madame Sandra Martineau à 5 000 \$.

Adopté à l'unanimité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Formation opérateur autopompe 2023

2022-11-293

Attendu que six candidats doivent suivre le cours d'opérateur d'autopompe en 2023 tel que prescrit au programme de formation des pompiers de l'École Nationale des pompiers ;

Attendu que cette formation est admissible au remboursement par le ministère de la Sécurité publique via la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

Attendu qu'une offre a été reçue de PMS Gestion de Risques inc. au coût 6 992,69 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Lee Angus

ET résolu que ce conseil municipal autorise PMS Gestion de Risques inc. a dispenser la formation opérateur d'autopompe à six pompiers au coût de 6 992,69 \$ en 2023.

Les fonds seront pris à même le poste 02-220-00-454, formation.

Ghyslain Robert s'abstient de voter.

Adopté à la majorité

2022-11-294

Appui à l'association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau – achat 2^e compresseur air respirable

Attendu qu'actuellement la ville de Maniwaki est la seule équipée d'un compresseur d'air respirable pour les services incendies de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRC) ;

Attendu que lors de situation d'urgence, il est primordial de réduire le temps d'intervention et il peut s'avérer difficile de se déplacer sur une longue distance pour l'approvisionnement en air respirable ;

Attendu que l'association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau (AGSIVG) a recommandé, lors de sa rencontre tenue le 27 octobre 2022, qu'un second compresseur est nécessaire afin d'optimiser les opérations sur le territoire de la MRC ;

Attendu qu'un second compresseur vient assurer l'offre de service en cas de bris de celui qui est situé à Maniwaki ;

Attendu que le second compresseur pourrait être installé à la caserne de Kazabazua afin de diminuer le temps de réponse en besoin d'air respirable des services incendies du sud de la MRC ;

Attendu que l'AGSIVG

- demande au conseil des maires de la MRC d'autoriser l'achat d'un deuxième compresseur d'air respirable ;
- mandate la municipalité du Canton de Low pour la prise en charge de la demande de subvention et le processus d'appel d'offres afin de réduire la charge de la MRC ;
- se propose pour la rédaction du devis technique ;
- demande d'être le gestionnaire du deuxième compresseur air respirable

- afin de garder une équité entre les municipalités ;
- demande que toutes les municipalités de la MRC puissent avoir accès au compresseur 24 h/24 h ;
 - demande que la portion non subventionnée de l'équipement soit financée via les quotes-parts comme celui qui est installé à Maniwaki ;
 - se propose pour gérer la tarification afin qu'elle soit équitable et un rapport annuel sera fourni à la MRC

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal appui la demande de l'AGSIVG pour l'ajout d'un second compresseur d'air respirable pour la MRC et qu'il accepte de prendre en charge la recherche de subvention et l'appel d'offres.

Ghyslain Robert s'abstient de voter.

Adopté à la majorité

TRAVAUX PUBLICS

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (ERRL-MTQ)

2022-11-295

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports versera une compensation de 524 845 \$ pour l'entretien du réseau routier local, pour l'année civile 2021 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments pour les ponts situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports de l'utilisation des compensations prévues à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments pour les ponts situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

Traverse des motoneiges des chemins municipaux

2022-11-296

Attendu que l'Association des motoneigistes du Pontiac désire traverser certains chemins municipaux lors de la saison hivernale 2022-2023 :

- Chemin McCrank et corridor linéaire
- Chemin Burrough et corridor linéaire
- Chemin Fieldville et corridor linéaire
- Chemin Murdock et corridor linéaire
- Chemin Donovan

Attendu que la signalisation pour les traverses de chemins doit être installée par le club de motoneigistes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal

Autorise la traverse des chemins municipaux énumérés ci-haut

Autorise le club de motoneigistes de Pontiac à installer la signalisation requise pour les traverses de chemins et à en assurer l'exactitude.

Adopté à l'unanimité

2022-11-297

Embauche préposé à l'entretien général

Attendu que le 21 octobre, des entrevues ont eu lieu pour le poste de préposé à l'entretien général ;

Attendu qu'à la suite du processus d'évaluation, le comité a recommandé l'embauche de M. Derek Murdock ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal entérine l'embauche de M. Derek Murdock à titre de préposé à l'entretien général en date du 31 octobre 2022 aux conditions négociées.

Adopté à l'unanimité

2022-11-298

Adhésion mandat 2023-8109-50 CAG — Pneus neufs, rechapés et remoulés 2023

Attendu que le centre d'acquisitions gouvernemental (CAG) procède actuellement à la collecte de données sur les besoins en pneus neufs, rechapés et remoulés des membres pour 2023 ;

Attendu que l'adhésion au mandat d'achat permet de profiter de l'appel d'offres du Gouvernement du Québec et des prix obtenus par eux ;

Attendu que ceci simplifie grandement le processus pour l'acquisition de pneus et permet également de réaliser des économies importantes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Ghyslain Robert

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'adhésion au mandat 2023-8109-50 du CAG pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés pour 2023.

Autorise la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et secrétaire-greffière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Low, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

2022-11-299

Demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Contrôle de la surpopulation de bernaches

Attendu l'adoption de la résolution par de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sollicitant l'appui des municipalités locales de la MRC relativement au contrôle de la surpopulation de bernaches ;

Attendu que la Vallée-de-la-Gatineau fait face depuis quelques années à une surpopulation de bernaches, principalement aux abords de ses cours d'eau ;

Attendu qu'une trop forte présence de ces oiseaux pose des problèmes de salubrité et porte atteinte à l'environnement et à l'intégrité des cours d'eau ;

Attendu que plusieurs municipalités n'ont pas les ressources financières pour permettre l'octroi de tel mandat et ne détiennent pas l'expertise nécessaire pour mettre en place localement de telles mesures ;

Attendu qu'il pourrait être opportun que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs propose des mesures au gouvernement fédéral pour des assouplissements des règles de chasse à la bernache afin d'encourager les chasseurs à pratiquer cette activité et de demander aux propriétaires terriens d'autoriser les chasseurs sur leurs terres ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de mettre en place des mesures provinciales et fédérales pour la chasse, sans frais pour les municipalités, pour contrôler la surpopulation des bernaches.

M. Ghyslain Robert demande le vote :

Pour
Maureen Rice
Carole Robert
Luc Thivierge
Lee Angus

Contre
Ghyslain Robert

Adopté sur division

URBANISME

N/A

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

N/A

CORRESPONDANCE

Documents, correspondance et information

- Réponse dossier préhospitalier

Période de questions

La période de questions débute à 19 h 50 et se termine à 20 h 10.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 11.


Carole Robert
Maire


Sandra Martineau
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Carole Robert, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ".